

Demande de renonciation.

Je vous signale que **vous avez la possibilité de demander la renonciation partielle ou totale de la dette**, en application de l'article 29 de l'arrêté royal du 22 mai 2003 relatif à la procédure concernant le traitement des dossiers en matière d'allocations aux personnes handicapées qui prévoit:

“Le ministre peut, dans des cas dignes d'intérêt et sur avis de la commission d'aide sociale aux personnes handicapées, renoncer en tout ou en partie à la récupération d'allocations payées indûment lorsque le débiteur n'a commis aucune faute ou négligence”.

Pour ce faire, vous devez compléter et renvoyer **par lettre recommandée** au Service « Allocations aux personnes handicapées », la demande de renonciation ci-jointe.

Si vous renvoyez la demande en renonciation par lettre recommandée, le délai de trois mois pris en considération s'établira à partir de la date de l'envoi recommandé.

Si vous renvoyez la demande en renonciation par simple lettre, le délai de trois mois pris en considération s'établira à partir de la date de réception de la lettre par le service.

Aperçu des conséquences de l'introduction d'une demande de renonciation.

1. Vous introduisez **la demande de renonciation dans les 3 mois**:

Le **recouvrement** effectif **n'est pas entamé** tant que le Ministre n'a pas pris sa décision.

2. Vous introduisez **la demande de renonciation après le délai de 3 mois**:

Le **recouvrement** effectif **est entamé** après le délai de 3 mois à compter de la date de la présente notification.

Si après, le Ministre décide de renoncer à la récupération de la dette, le recouvrement sera arrêté à partir de la date de cette décision. La renonciation à la récupération de la dette ne concernera que le solde ouvert de la dette. Cela signifie que les montants déjà récupérés resteront acquis au Trésor et ne seront dès lors, pas remboursés.

3. Vous n'introduisez **pas de demande de renonciation**:

Il sera **procédé** au **recouvrement** effectif de la dette après le délai de 3 mois à compter de la date de la présente notification.

Formulaire de demande de renonciation.

Service public fédéral Sécurité sociale
Direction générale Personnes handicapées
Centre administratif Botanique
Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique, 50 boîte 50
1000 Bruxelles

Objet: Demande en renonciation en application de l'article 29 de l'arrêté royal du 22 mai 2003 relatif à la procédure concernant le traitement des dossiers en matière d'allocations aux personnes handicapées.

Monsieur le Ministre,

Je soussigné(e),

Nom:
Rue et numéro
Code postal
Localité

Numéro de la dette

Numéro du dossier

sollicite la renonciation à la récupération de la dette de <<... >> pour les motifs suivants:

Je m'engage à fournir tous renseignements et documents nécessaires à l'instruction de ma demande.

Signature:

Date: